

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

30/01/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT-Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Sylvain HEIDET	Jean KARLE
Quentin GUYOD	Guy MICLO
Gabrielle VENCK-MILLET	Sarah GROSCLAUDE

Michel TEREBUS a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 08

Décision Modificative
n° 1

Budget Bois 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour des questions d'équilibres budgétaires, il convient de modifier le budget primitif 2024 annexe bois de la Commune de la façon suivante :

CHAPITRE 65	article 65822 :	- 396.96 euros
CHAPITRE 011	article 61524 :	+ 396.96 euros

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

